Panneau - Interdiction De Fumer Et Vapoter

Référence : A4480918

DESCRIPTION :

En **Vinyle souple autocollant** ou en **PVC**, disponible en plusieurs dimensions.

Au format rectangulaire, notre pictogramme permet d'indiquer les zones **où il est interdit de fumer ainsi que de vapoter pour garantir le bien-être et la sécurité de tous.**

INFORMATION PRODUIT

Panneau d'Interdiction "Interdiction de fumer et vapoter"

Disponible en **vinyle souple**, pour une **utilisation en intérieur**, et en **PVC**, pour une **utilisation en intérieur et en extérieur**. Le modèle en **vinyle est auto-adhésif** tandis que le modèle en **PVC est à fixer avec du double-face ou par perçage et vissage**.

Notre pictogramme **Interdiction de fumer et de vapoter** permet d'indiquer **où il est interdit de fumer et de vapoter** par mesure d'hygiène et de sécurité. Depuis le **1er Octobre 2017**, il est en effet **interdit de vapoter dans les locaux recevant des postes de travail** situés ou non dans les bâtiments de l'établissement, fermés et couverts, et affectés à un usage collectif. Les lieux à usage collectif, comme les cafés, les hôtels ou les restaurants, ne sont pas concernés par l'interdiction de vapoter, sauf si le règlement intérieur le stipule.

Plusieurs dimensions sont proposées pour satisfaire vos besoins en terme de signalétique. La dimension à choisir dépendra alors de votre **espace**, de la **distance de lecture** et de la **hauteur du pictogramme**.

Caractéristiques

-

- **Matière :**
  -
  - Vinyle Souple
  - PVC Laminé

- **Modèle :**
  -
  - Vinyle auto-adhésif
  - PVC
  - PVC à dos adhésif
  - PVC double-face à suspendre

- **Format :** Rectangulaire
- **Orientation :** Verticale
- **Coloris :** Rouge sur fond Blanc
- **Pictogramme :** Interdiction de fumer et vapoter
- **Coloris Pictogramme :** Noir
- **Dimensions** :
  -
  - A5 148 x 210 mm
  - A4 210 x 297 mm
  - A3 297 x 420 mm

- **Utilisation :**
  -
  - **Vinyle :** Intérieur
  - **PVC :** Intérieur et Extérieur

Sanctions contre le responsable des lieux
Le responsable des lieux (le cafetier par exemple) est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 ¤, s'il est dans l'un des cas suivants :

- Il ne met pas la signalisation prévue rappelant le principe de l'interdiction de fumer ou de vapoter
- Il met à la disposition des fumeurs un emplacement réservé non conforme aux normes techniques imposées
- Il favorise volontairement, par quelque moyen que ce soit, la violation de l'interdiction de fumer

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A4480918 Dimensions (en mm) - 210 x 148, Matériau - Vinyle souple autocollant

Réf. A4481018 Dimensions (en mm) - 210 x 297, Matériau - Vinyle souple autocollant

Réf. A4481118 Dimensions (en mm) - 210 x 297, Matériau - PVC

Réf. A4481618 Dimensions (en mm) - 210 x 297, Matériau - PVC double face à suspendre